



Version pour les écoles

Risques possibles lors d'une visite d'un rucher

Vous visitez en tant qu'enseignant(e) le rucher d'un apiculteur ou d'une apicultrice avec vos élèves. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur ce qui suit :

Les abeilles sont certes des animaux détenus par l'homme, mais elles sont imprévisibles. On ne peut donc pas éviter que les abeilles piquent une personne et que le venin d'abeille entre ainsi dans le corps humain.

Selon la constitution personnelle ainsi que la vulnérabilité corporelle et mentale, une piqûre d'abeille peut causer des douleurs, des rougeurs, des enflures persistant plus ou moins longtemps, des malaises, des problèmes circulatoires et jusqu'à un évanouissement et un choc allergique. Dans des cas extrêmes, ce dernier peut entraîner la mort.

Vous êtes tenu d'informer l'apiculteur/trice si vous savez qu'un (des) enfant(s) est (sont) allergique(s) au venin d'abeille.

Les organisateurs s'efforceront de permettre un déroulement sûr et sans danger. Il est pour cela nécessaire de suivre immédiatement les consignes de l'apiculteur/trice

Décharge de responsabilité

L'apiculteur/trice _____ (prénom et nom) décline toute responsabilité au cas où un des risques mentionnés ci-dessus se produit.

L'enseignant/e s'assure que les parents de ses élèves ont été informés des risques et que les parents ou le détenteur de l'autorité parentale acceptent que leur(s) enfant(s) participe(nt) à la visite du rucher.

Prénom, nom de l'enseignant(e) _____

Lieu et date _____

Signature _____